



Anael finance ws

Edition des écritures pointées/non pointées

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : octobre 10, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Périmètre additionnel.....	5
Pré-requis	6
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Edition des écritures pointées/non pointées.....	7
Principe.....	7
Chapitre 2 Traitements	9
Critères de sélection.....	9
Contrôles de zones.....	10
Chapitre 3 Gestion des droits.....	17
Droits sur les établissements	17
Droits sur les comptes généraux.....	18
Droits sur les journaux.....	18
Chapitre 4 Maquette d'édition	19

À propos de ce manuel

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance Ws :

- Responsables de service
- Comptables

Périmètre du document

Ce document permet de mettre en évidence les fonctionnalités de « **l'édition des écritures pointées/non pointées** » en mono-société ou en multi-société.

Ce traitement permet d'éditer les écritures pointées et/ou non pointées en monnaie société ou en devise sur les comptes généraux non lettrables. Les écritures comptables ou extracomptables ou les deux à la fois peuvent être exploitées dans cette édition.

Le traitement extrait les écritures sur l'amplitude de périodes en les filtrant sur la zone « Pointage » en provenance de la table des mouvements historiques FMHISTORGENE.

Pour rappel, il est possible de pointer ou dépointer manuellement les écritures d'un compte général via l'option « Pointage des écritures ».

Pour lancer l'édition des écritures pointées/non pointées, prendre les options suivantes :

Menu « Editer »

- Etats de comptabilité générale
- Edition des écritures pointées/non pointées

Périmètre additionnel

Cette fonctionnalité concerne la version **V4R3** du produit Infor FMS Anael Finance Ws.

Pré-requis

N/A

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Sept 2011	Claudie ENEZ	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.inforxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Edition des écritures pointées/non pointées

1

Principe

« **L'édition des écritures pointées ou non pointées** » consiste à extraire les mouvements pointés et/ou non pointés comptabilisés sur les comptes généraux, et ceci sur une amplitude de périodes ou une amplitude de dates comptables. Seuls les comptes généraux non lettrables sont concernés par cette édition.

Les mouvements comptables ou extracomptables peuvent être exploités dans cette édition.

Le traitement peut être lancé sur la société courante, ou sur un groupe de sociétés. Si un groupe de sociétés est sélectionné, ce traitement permet d'éditer les écritures pointées/non pointées de deux manières :

- **En détail** : alors cette édition est lancée en une seule demande, et génère autant d'éditions que d'éléments dans le groupe de sociétés. L'édition des écritures pointées/non pointées extrait les écritures des comptes généraux respectant les critères de sélection, pour chaque société du groupe. Le nom de chaque société et sur libellé respectif sont rappelés dans l'entête de l'édition.
- **En global** : alors cette édition est lancée en une seule demande, et génère une seule édition globale pour l'ensemble des sociétés du groupe. L'édition des écritures pointées/non pointées extrait les écritures des comptes généraux respectant les critères de sélection, et pour l'ensemble des sociétés du groupe. Le code du groupe de sociétés et son libellé respectif sont rappelés dans l'entête de l'édition.

Dans les tables des mouvements historiques FMHISTORGENE et FMJOR, le pointage des écritures est identifié comme suit dans la zone « Pointage » :

- 0 : Pièce comptable non pointée
- 1 : Pièce comptable pointée
- NULL : Pièce comptable n'ayant jamais fait l'objet d'un pointage

Au niveau de l'édition, les écritures pointées sont identifiées par la lettre « P ».

Important : Au niveau de l'édition des écritures pointées et/ou non pointées, seules les écritures comptabilisées sur l'amplitude de périodes, et correspondant aux critères de sélection sont éditées. Le report de début de période et le total à fin de période ne sont pas prévus dans cette édition car la tables cumulés des comptes ne font pas le distinguo entre les écritures pointées et non pointées.

Critères de sélection

Ce traitement permet d'éditer les écritures pointées, non pointées ou les deux à la fois sur des comptes généraux non lettrables. Afin d'assurer au mieux la lisibilité de l'état, les écritures peuvent être triées par date comptable, par n° d'enregistrement ou par code pointage.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Groupe de sociétés
- Type de traitement
 - Traitement detail, par société/étab du groupe
 - Traitement global pour l'ensemble des sociétés du groupe
- Société + libellé (en disable)
- Etablissement
- Périmètre
- Rupture par établissement
- Exercice
- Période début
- Période fin
- Sous-périodes Période de Fin exclues
- Date comptable début
- Date comptable fin
- Compte général début
- Compte général fin
- En devise
 - Devise
 - Devise en majeur
 - Une devise par page
- Flux début
- Flux fin
- Type d'écriture
 - Comptable
 - Extracomptable

- Les deux
- Versions extracomptables
- Type de sélection :
 - Ecritures pointées
 - Ecritures non pointées
 - Les deux
- Tri des écritures détail :
 - Date comptable
 - N° enregistrement
 - Code pointage
- Traitement BATCH
- Bouton “ Editer ”

Contrôles de zones

Groupe de sociétés :

Cette zone est exploitée dans le cadre d'un traitement multi sociétés.

Si la zone est renseignée, la valeur doit exister dans la table des groupes de sociétés.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type non administrateur, les « droits en édition » sont contrôlés sur les sociétés et les établissements du groupe (Si les droits sur établissements sont activés dans la société). Seuls les sociétés et les établissements autorisés en édition pour le rôle peuvent être validés. Les sociétés, établissements ou périmètres en erreur sont mis en évidence dans le tableur du détail du groupe. L'utilisateur a la possibilité d'occulter ces enregistrements en anomalie si la « Mise à jour automatique » du groupe est autorisée. Cette suppression des sociétés, établissements ou périmètres en anomalie est temporaire, car elle est valable le temps du traitement en cours uniquement.

Type de traitement :

Cette zone est accessible si la zone « Groupe de sociétés » est renseignée. Elle permet de définir le type de traitement souhaité lors d'un traitement multi-société (Détail ou global). Ce sont les droits en « Edition » qui sont contrôlés sur les sociétés et les établissements du groupe. Si l'édition est lancée :

En détail par société/établissement

Alors le traitement est lancé en une seule demande, et génère autant d'éditions que d'éléments dans le groupe de sociétés. Le détail du groupe est rappelé sur la page de garde. Cette édition génère une édition individuelle par société.

En global

Alors le traitement est lancé en une seule demande, et génère une édition globale correspondant à l'ensemble des sociétés du groupe. La colonne « Etab » est remplacée par « Ste/Etab » afin de bien

identifier l'origine des écritures sur l'édition. Le détail du groupe est rappelé sur la page de garde. Il est possible de demander l'édition globale avec le « Détail du groupe ». Le code du groupe et son libellé sont édités dans l'entête de l'édition globale.

Société :

Le code société est automatiquement pré-informé ainsi que son libellé respectif. Cette zone est inaccessible.

Etablissement :

Cette zone est démasquée si la société gère les établissements, sinon elle est grisée et non renseignée. Si la zone « Périmètre » est renseignée, alors la zone « Etablissement » est grisée et non renseignée. La zone "Etablissement" est facultative.

- Si le code établissement est renseigné, alors l'édition des écritures pointées/non pointées est lancée sur un seul établissement.
- Si le code établissement est à blanc et que la zone « Périmètre » est à blanc, alors l'édition des écritures pointées/non pointées est effectuée tous établissements confondus. La mention « TOUS » est éditée dans la zone « Etablissement » au niveau de l'entête de l'édition.
- Si le code établissement est à blanc et que la zone « Périmètre » est renseignée, alors l'édition des écritures pointées/non pointées est lancée sur les établissements associés au périmètre sélectionnés.

Périmètre

Cette zone est déprotégée si la société gère les établissements, sinon elle est grisée et non renseignée. Si la zone « Etablissement » est renseignée, alors la zone « Périmètre » est grisée et non renseignée. Le périmètre est facultatif.

Deux cas de figure se présentent :

- Si le périmètre est renseigné, alors l'édition des écritures pointées/non pointées est effectuée sur les établissements associés au périmètre.
- Si le périmètre est à blanc, et la zone « Etablissement » est à blanc également, alors l'édition est lancée pour tous établissements confondus.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les établissements, et que le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Administrateur », alors le droit en « Edition » sur les établissements est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Cas de l'édition en multi-société :

En traitement multi-société, les zones « Etablissement » et « Périmètre » sont protégées dès qu'un groupe de sociétés est sélectionné. En effet, ces deux informations peuvent être paramétrées dans les éléments qui composent le groupe de sociétés.

Rupture par établissement :

Cette zone est accessible uniquement si :

- Etablissement à blanc et Périmètre à blanc
- Ou Etablissement à blanc et Périmètre renseigné

Cette zone permet de générer « l'édition des écritures pointées » avec une rupture par établissement. Deux cas de figure se présentent :

- Si la zone « Rupture par établissement » est cochée, alors l'édition est générée par établissement, avec un saut de page par établissement.
- Si la zone « Rupture par établissement » n'est pas cochée, alors aucune rupture par établissement n'est effectuée sur l'édition. La mention « TOUS » est éditée dans la zone « Etablissement » dans l'entête de l'édition.

Cas de l'édition en multi-société :

Si l'édition est lancée en Détail, alors la zone « Rupture par établissement » peut être exploitée :

- Si cochée, alors les éditions sont générées par établissement.
- Si non cochée en traitement multi société, les éditions sont générées au niveau société, c'est-à-dire tous établissements confondus (si argument = société seule). Si argument = société/établissement, le code établissement est édité dans l'entête de l'édition. Si argument = société/périmètre, alors le périmètre est édité dans l'entête de l'édition.

Si l'édition est lancée en Global, la zone « Rupture par établissement » est renommée « Détail du groupe ».

Exercice :

Le code exercice est obligatoire, et doit exister sur la société courante.

Cas de l'édition en multi-société :

En traitement multi-société, le code exercice doit exister dans toutes les sociétés du groupe.

Période début et de fin

La période de début et de fin sont facultatives. Si elles sont renseignées, elles doivent être associées à l'exercice sélectionné. Si la période de début est à blanc, elle correspond à la première période de l'exercice. Si la période de fin est à blanc, elle correspond à la dernière période de l'exercice.

La sous-période est facultative. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Si les sous-périodes de début et de fin sont à blanc dans la sélection, alors les écritures pointées/non pointées du compte correspondant aux critères, et quelque soit leur sous-période (à blanc, ou renseignée) sont prises en compte dans cette édition.
- Si les sous-périodes de début et de fin sont renseignées dans la sélection, les écritures pointées/non pointées du compte correspondant aux critères, comprises dans ces sous-périodes (bornes incluses) sont prises en compte dans cette édition.
- Si la sous-période début est à blanc, et la sous-période de fin est renseignée, les écritures pointées/non pointées du compte correspondant aux critères, et mouvementées sur la sous-période blanc jusqu'à la sous-période de fin sont prises en compte dans cette édition.

Sous-périodes Période de fin exclues :

Cette zone est facultative. Cette zone est accessible si la période de fin est renseignée avec une sous-période « blanc ». Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, le traitement prend en compte toutes les écritures sur l'amplitude de périodes quelle que soit la sous-période, sauf pour la période de fin. En effet, seules les écritures comptabilisées sur la période de fin avec une sous-période « Blanc » sont prises en compte dans cette édition. Toutes les sous-périodes renseignées sur la période de fin sont alors exclues dans l'édition des écritures pointées/non pointées.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors toutes les écritures comptabilisées sur les sous-périodes (blanc et renseignées) correspondant aux critères de sélection sont prises en compte dans l'édition des écritures pointées/non pointées.

Cas de l'édition en multi-société :

- En traitement multi-société et en Détail :
si les périodes sont renseignées, les périodes doivent exister dans toutes les sociétés du groupe, et doivent appartenir à l'exercice sélectionné.
- En traitement multi-société et en Global :
si les périodes sont renseignées, elles doivent être compatibles dans toutes les sociétés du groupe : elles doivent exister dans toutes les sociétés du groupe. L'amplitude de dates des périodes doit être identique sur toutes les sociétés du groupe. Que la période début soit renseignée ou non, le premier jour de l'exercice doit être identique sur toutes les sociétés du groupe. Si la période de fin n'est pas renseignée, la dernière période de l'exercice de toutes les sociétés du groupe doit avoir la même amplitude de dates que la dernière période de la société courante.

Date comptable début et fin :

Ces deux zones servent à extraire les mouvements comptables entre deux bornes de dates comptables. Les dates comptables début et de fin sont facultatives.

Si les dates sont renseignées, elles doivent être comprises dans l'amplitude des périodes sélectionnées (c'est-à-dire entre le premier jour de la période de début, et le dernier jour de la période de fin).

Compte général début et fin :

Le compte général début et fin sont facultatifs. Si le compte général est renseigné, il doit exister dans le plan comptable général. Seuls les comptes généraux simples (c'est-à-dire non lettrables et non auxiliaires) peuvent être sélectionnés.

- **Gestion des droits** : si la société gère les droits sur les comptes généraux, et que le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Administrateur », alors le droit en « Edition » sur les comptes généraux est activé sur ces deux zones. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».
- **Cas de l'édition en multi-société** : En traitement multi société, il est possible de valider des comptes généraux qui n'existent pas sur la société courante.

En devise :

Cette zone est accessible uniquement si la société gère les devises (dans la fiche société), sinon elle est grisée et non renseignée.

Deux cas de figure se présentent :

- Si la zone « En devise » est cochée, la zone « devise » peut être renseignée. Dans ce cas, l'édition des écritures pointées/non pointées extrait uniquement les écritures mouvementées sur cette devise.
- Si la zone « En devise » n'est pas cochée, la zone « devise » est grisée et non renseignée. Le traitement est assuré en monnaie société dans ce cas. L'édition des écritures pointées/non pointées extrait toutes les écritures non lettrées quelle que soit le code devise de transaction.

Cas de l'édition en multi-société :

- - Si le traitement est lancé en monnaie société et en global, la « devise société » de toutes les sociétés du groupe doit être identique à celle de la société courante.
- - Si le traitement est lancé en devise, toutes les sociétés du groupe doivent avoir une gestion en devise. La zone « En devise » n'est accessible que si la société courante gère les devises. En multi-société, il est possible de valider un code devise qui n'existe pas sur la société courante. Quand le traitement est lancé en devise et en global, la devise de toutes les sociétés du groupe doit être impérativement identique à la « devise société » de la société courante. En effet, cette édition restitue dans ce cas les montants en devise, avec leur contrevalet en monnaie société.

Devise :

Cette zone est déprotégée uniquement si la zone « En devise » est cochée. Si le code devise est renseigné, il doit exister dans la table des devises. Cette zone est facultative. Les cas de figure sont les suivants :

- Si la zone « Devise » est grisée et non renseignée, alors l'édition est effectuée en monnaie société. Le programme extrait les écritures correspondant aux critères de sélection, quel que soit le code devise de transaction.
- Si la zone « Devise » est accessible et renseignée, alors l'édition est lancée en mono-devise. Le programme extrait les écritures comptabilisées sur la devise sélectionnée. Cette dernière est rappelée dans l'entête de l'édition détaillée.
- Si la zone « Devise » est accessible et non renseignée, alors l'édition est lancée en multidevises. Il est alors possible de demander la devise en majeur, et un saut de page par devise le cas échéant.

Devise en majeur :

Cette zone est accessible uniquement si la zone « Devise » est déprotégée et non renseignée. Les cas de figure sont les suivants :

- Si la zone « Devise en majeur » est cochée alors le programme extrait les écritures en devise, puis effectue une rupture par devise au sein même de l'édition détaillée. La mention « Devise en majeur » est éditée dans l'entête de l'édition détaillée.

- Si la zone « Devise en majeur » n'est pas cochée, alors le programme extrait les écritures en devise, sans effectuer de rupture par code devise au sein même de l'édition détaillée.

Une devise par page :

Cette zone est accessible uniquement si la zone « Devise en majeur » est cochée. Les cas de figure sont les suivants :

- Si la zone « Devise en majeur » est cochée, alors le programme extrait les mouvements en devise, et puis effectue un saut de page à chaque rupture de devise afin d'obtenir une devise par page. Le code devise est rappelé dans l'entête de l'édition détaillée.
- Si la zone « Devise en majeur » n'est pas cochée, alors le programme extrait les mouvements en devise, sans effectuer de saut de page par devise. Le code devise est édité au niveau des lignes détail dans ce cas.

Flux début**Flux fin**

Le code flux début et fin sont facultatifs. Si renseignées, les valeurs doivent exister dans la table des flux. Le flux de fin doit être supérieur ou égal au flux de début. Seules les écritures comprises dans la borne de flux sont extraites dans l'édition.

Cas de l'édition en multi-société :

En traitement multi société, il est possible de valider des codes flux qui n'existent pas sur la société courante.

Type d'écritures :

Une seule des 3 valeurs est autorisée. Les valeurs sont les suivantes :

- Comptable
- Extracomptable
- Les deux

Si le type d'écriture est « Comptable », alors seules les écritures de type « comptable » sont sélectionnées (Type C).

Si le type d'écriture est « Extracomptable », alors seules les écritures de type « extracomptable » sont sélectionnées (Type E).

Si le type d'écriture est « Les deux », alors les écritures comptables et extracomptables sont sélectionnées (Type C et E).

Versions extracomptables :

Si le type d'écriture est « Comptable », alors cette zone est grisée, et non renseignée.

Si le type d'écriture est « Extracomptable » ou « Les deux », alors la sélection d'une ou plusieurs versions extracomptables est obligatoire.

Type de sélection :

Un seul de ces critères peut être sélectionné. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Ecritures pointées
- Ecritures non pointées
- Les deux

Si le type « écritures pointées » est sélectionné, le programme extrait toutes les écritures pointées sur le compte général en provenance de la table des mouvements historiques FMHISTORGENE (*Code pointage = 1*).

Si le type « écritures non pointées » est sélectionné, le programme extrait toutes les écritures non pointées sur le compte général en provenance de la table des mouvements historiques FMHISTORGENE. (*Code Pointage = 0 ou NULL c'est-à-dire 0 = écriture non pointée, ou NULL = écriture n'ayant jamais fait l'objet de pointage*)

Si le type « Les deux » est sélectionné, le programme extrait toutes les écritures « pointées » et « non pointées » sur le compte général en provenance de la table des mouvements historiques FMHISTORGENE (*Code Pointage = 0 , 1 ou NULL*).

Tri des écritures détail :

Un seul de ces critères peut être sélectionné. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Date comptable
- N° enregistrement
- Code pointage

- Si le tri repose sur la **date comptable**, alors au sein d'un même compte, les mouvements sont triés sur la date comptable au niveau des lignes détail.
- Si le tri repose sur le **numéro d'enregistrement**, alors au sein d'un même compte, les mouvements sont triés sur le numéro d'enregistrement au niveau des lignes détail.
- Si le tri repose sur le **code pointage**, alors au sein d'un même compte, les mouvements sont triés sur le code pointage au niveau des lignes détail. Les écritures pointées sont éditées d'abord (Pointage =P) et ensuite les écritures non pointées (Pointage à blanc).

Ce choix est rappelé dans l'entête de l'édition détaillée.

Traitement BATCH :

Cette zone est facultative. Si cette zone est sélectionnée, alors l'édition peut être lancée en soumission afin de libérer la session en cours.

Bouton « Editer »

Ce bouton permet de lancer l'édition des écritures pointées / non pointées.

Droits sur les établissements

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Administrateur », alors tous les établissements sont autorisés en édition.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors les droits en édition sont contrôlés en fonction des « Droits /établissements » activés dans la fiche société.

- Si la zone « Droits sur les établissements » est activée dans la fiche société (Onglet Droits), alors seuls les établissements autorisés en « Edition » sont affichés dans la liste des établissements.
 - Etablissement renseigné et périmètre à blanc : Si un des établissements non autorisés en édition est sélectionné, alors ce message bloquant est affiché : « Vous n'êtes pas autorisés en édition sur cet établissement ».
 - Etablissement et périmètre à blanc : Si un tous les établissements sont sélectionnés et que certains établissements ne sont pas autorisés en édition, alors ce message bloquant est affiché: « Vous n'avez pas les droits en édition sur tous les établissements de la société ».
 - Périmètre renseigné : Si un ou plusieurs établissements du périmètre ne sont pas autorisés en édition, alors ce message bloquant est affiché :
« Vous n'avez pas les droits en édition sur tous les établissements du périmètre ».

Dans ces 3 cas, la validation des critères de sélection est impossible.

- Si la zone « Droits sur les établissements » n'est pas activée dans la fiche société (Onglet Droits), alors tous les établissements de la société sont affichés dans la liste des établissements. Ils sont tous autorisés en édition.

Droits sur les comptes généraux

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Administrateur », alors tous les comptes généraux sont autorisés en édition.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors les droits en édition sont contrôlés en fonction de la zone « Droits/comptes généraux » activée dans la fiche société.

- Si la zone « Droits sur les comptes généraux » est cochée dans la fiche société (Onglet Droits), alors seuls les comptes généraux autorisés en « Edition » sont affichés dans la liste des comptes généraux.

Impact sur l'édition des écritures pointées/non pointées : La mention suivante est alors éditée sur la page de garde et à la fin de l'édition détaillée : « Cette édition est peut être incomplète. Tous les comptes généraux ne sont pas autorisés en édition ».

- Si la zone « Droits sur les comptes généraux » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet Droits), alors tous les comptes généraux de la société sont affichés dans la liste des comptes généraux. Ils sont tous autorisés en édition.

Droits sur les journaux

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Administrateur », alors tous les journaux sont autorisés en édition.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors les droits en édition sont contrôlés en fonction de la zone « Droits/journaux » activée dans la fiche société.

- Si la zone « Droits sur les journaux » est cochée dans la fiche société (Onglet Droits), alors seuls les journaux autorisés en « Edition » sont extraits dans cette édition, dès que les écritures respectent les critères de sélection.

Impact sur l'édition des écritures pointées/non pointées : La mention suivante est éditée sur la page de garde et à la fin de l'édition détaillée : « Cette édition est peut être incomplète. Tous les journaux ne sont pas autorisés en édition ».

- Si la zone « Droits sur les journaux » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet Droits), alors tous les journaux de la société sont extraits dans cette édition, dès que les écritures respectent les critères de sélection. Ils sont tous autorisés en édition.

Chapitre 4 Maquette d'édition

4

La page de garde se présente comme suit :

INFORTM		CE201 INFOR (CE201)	Le 14/10/2011 à 16:53:18
<u>EDITION DES ECRITURES POINTEES / NON POINTEES</u>			
Etablissement :	TOUS		
Périmètre			
Rupture par établissement	<input type="checkbox"/>		
Exercice :	2011	Exercice 2011	
Périodes :	201101 JANVIER	à	201112 Décembre
Sous-périodes Période de fin exclus	<input type="checkbox"/>		
Dates comptables :		à	
Compte général :	512500 BNP MOD1	à	512500 BNP MOD1
Type des écritures	Comptable et extra-comptable		
Type de sélection :	Ecritures pointées et non pointées		
Tri des écritures détail :	Code pointage		
Flux		à	VR VIREMENT RECU
En Devise :	<input type="checkbox"/>	Versions extra-comptables	
Devise :		201101 : 2.4.7.8 201102 : 2.4.7.8 201103 : 2.4.7.8 201104 : 2.4.7.8 201105 : 2.4.7.8 201106 : 2.4.7.8 201107 : 2.4.7.8 201108 : 2.4.7.8 201109 : 2.4.7.8 201110 : 2.4.7.8	
Devise en majeur :	<input type="checkbox"/>		
Une devise par page :	<input type="checkbox"/>		
Traitement BATCH	<input type="checkbox"/>		

L'édition détaillée se présente comme suit :

INFOR SM		Société : CEZ01 INFOR (CEZ01)		Etablissement : TOUS		Utilisateur : SUP		Le 14/10/2011 à 16:53:18						
EDITION DES ECRITURES PONTÉES / NON PONTÉES														
Exercice : 2011										Période : JANVIER à Décembre				
Ecritures comptables et extra-comptables triées par Code pointage														
Type de sélection : Ecritures pointées et non pointées														
Comptes généraux : 512500 BNP MOD1 à 512500 BNP MOD1														
Flux : à VIR VIRBMENT RECU														
Devise : Monnaie société														
JAL	Date	N° Enreg.	Libellé	Etab.	EC	Réf doc.	Débit	Crédit	Solde	DEV	Montant devise	P	Echéance	Flux
Compte 512500 BNP MOD1														
SD	01/04/2011	1	TIERS PAYEUR LECLERC	0008		1	101 900,00		101 900,00	EUR	101 900,00	P		
SD	01/04/2011	J	TIERS PAYEUR LECLERC	0008		J	109 198,00		109 198,00	EUR	109 198,00	P		
SD	02/03/2011	RG100023	vir	0008		RG100023		7 50,00	-7 50,00	EUR	-7 50,00	P	28/12/2010	
SD	03/05/2011	RG100025	Cléque DUMONT SARL	0001		85		35 000,00	-35 000,00	EUR	-35 000,00	P		
SD	03/05/2011	RG100025	Cléque DUMONT SARL	0004		14		127 00,00	-127 00,00	EUR	-127 00,00	P		
SD	03/05/2011	RG100030	B.O DUMONT SARL	0008		RG100030		5 300,00	-5 300,00	EUR	-5 300,00	P	20/05/2011	
SD	03/05/2011	RG100027	Cléque DUMONT SARL	0008		15		48 200,00	-48 200,00	EUR	-48 200,00			
SD	03/05/2011	RG100028	B.O DUMONT SARL	0001		RG100028		77 000,00	-77 000,00	EUR	-77 000,00		20/05/2011	
SD	03/05/2011	RG100029	B.O DUMONT SARL	0004		RG100029		4 000,00	-4 000,00	EUR	-4 000,00		20/05/2011	
SD	11/03/2011	BQ100	equil de banque /UD5	0008		XBQ100		17 000,00	-17 000,00	EUR	-17 000,00			
SD	12/03/2011	BQ110	equil banque /UD5	0008		XBQ110		3 000,00	-3 000,00	EUR	-3 000,00			
SD	17/03/2011	BQ120	equil banque /e02	0008		XBQ120		4 200,00	-4 200,00	EUR	-4 200,00			
SD	18/04/2011	BQ400	equil banque /CDS	0008		XBQ400		30 000,00	-30 000,00	EUR	-30 000,00			
SD	21/04/2011	BQ410	equil banque /AD5	0008		XBQ410		300,00	-300,00	EUR	-300,00			
SD	05/05/2011	BQ500	equil banque /ZDS	0008		XBQ500		50 000,00	-50 000,00	EUR	-50 000,00			
SD	02/05/2011	BQ510	equil modif mDS	0008		XBQ510		5 000,00	-5 000,00	EUR	-5 000,00			
SD	02/05/2011	BQ520	equil modif NDS	0008		XBQ520		7 00,00	-7 00,00	EUR	-7 00,00			
SD	24/05/2011	CHQ500	RG TC HEQUE SDS	0008		XCHQ500		4 100,00	4 100,00	EUR	4 100,00			CHR
SD	24/05/2011	CHQ600	RG TC HQ600	0008		XCHQ600		4 600,00	4 600,00	EUR	4 600,00			
SD	24/05/2011	CHQ700	modif SDS /CH	0008		XCHQ700		12 500,00	12 500,00	EUR	12 500,00			
SD	23/05/2011	RG100031	Cléque DUMONT SARL	0008		11		23 000,00	-23 000,00	EUR	-23 000,00			
SD	23/05/2011	RG100032	Cléque COARENTIN SARL	0008		12		208 000,00	-208 000,00	EUR	-208 000,00			
SD	23/05/2011	RG100033	Cléque DARWIN SARL	0008		15		8 984,00	-8 984,00	EUR	-8 984,00			
SD	23/05/2011	RG100034	Cléque Voltaire SARL	0008		15		34 176,00	-34 176,00	EUR	-34 176,00			
SD	08/07/2011	CHQ001	rgtchq01	0008		XCHQ001		700,00	700,00	EUR	700,00			
SUZ	06/09/2011	2	Cléque DUMONT SARL	0001		23		15 000,00	-15 000,00	EUR	-15 000,00			
SD	12/09/2011	sss	LECLERC ALIMENTATION	0008		sss		1 984,04	-1 984,04	EUR	-1 984,04			
SDF	22/09/2011	CHQ001	rgtchq01	0008		XCHQ001		1 196,00	-1 196,00	EUR	-1 196,00			
SDF	22/09/2011	CHQ002	rgtchq02	0008		XCHQ002		2 300,00	-2 300,00	EUR	-2 300,00			
SD	26/09/2011	CHQ001	RG TC HEQUE 001	0008		XCHQ001		2 392,00	2 392,00	EUR	2 392,00			FL1
SD	31/09/2011	CHQ002	RG TC HQ 002	0008		XCHQ002		2 392,00	2 392,00	EUR	2 392,00			FL1
SDF	18/09/2011	CHQ001	rgtchq01	0008		XCHQ001		18 000,00	-18 000,00	EUR	-18 000,00			

La page suivante se présente comme suit :

INFOR™		Société : CEZ01 INFOR (CEZ01)		Etablissement : TOUS		Utilisateur : SUP		Le 14/10/2011 à 16:53:18						
EDITION DES ECRITURES PONTÉES / NON PONTÉES														
Exercice : 2011 Période : JANVIER à Décembre														
Ecritures comptables et extra-comptables triées par Code pointage														
Type de sélection : Ecritures pointées et non pointées														
Comptes généraux : 512500 BNP MOD1 à 512500 BNP MOD1														
Flux : à VIR VIREMENT RECU														
Devise : Monnaie société														
JAL	Date	N° Enreg.	Libellé	Etab.	EC	Réf doc.	Débit	Crédit	Solde	DEV	Montant devise	P	Echéance	Flux
Compte 512500 BNP MOD1														
SDF	18/09/2011	CH2002	rtolèque 002	0008		XC H2002		120,00	-120,00	EUR	-120,00			
SDF	18/09/2011	CH2003	RS 1CHQ 003	0008		XC H2003		8 100,00	-8 100,00	EUR	-8 100,00			
SD	09/09/2011	CH2888	rtolèque 888888	0008		XC H2888	2 100,00		2 100,00	EUR	2 100,00			FL1
SD	09/09/2011	CH29999	rtolèque 99999	0008		XC H29999	320,10		320,10	EUR	320,10			FL1
SD	08/09/2011	CH27777	modèle 287	0008		XC H27777	3 420,00		3 420,00	EUR	3 420,00			FL1
TOTAL COMPTE / PÉRIODE							243 622,10	6 14 610,04	- 370 987,94					
TOTAL GÉNÉRAL							243 622,10	6 14 610,04	- 370 987,94					